



République Démocratique du Congo

Programme d'Accès aux Services d'Eau et d'Assainissement en RDC (PASEA)

Crédit IDA N° 73390-ZR

**Recrutement d'un Consultant (firme) chargé de l'élaboration des études d'impact environnemental et social (EIES) et Elaboration des PAR pour les systèmes d'AEP des cités de Dimbelenge, Demba, Luiza et les sites des secteurs de Lusonge et Tshibote (Kasaï Central) et de la cité de Katanda (Kasaï Oriental)**

**AVIS D'APPEL PUBLIC A MANIFESTATION D'INTERET**

**N° 113/ ZR-CEP-O-462267-CS-CQS /PASEA/2024**

Le Gouvernement de la République du Démocratique du Congo a sollicité un crédit de l'Association Internationale de Développement (IDA) d'un montant équivalent à US\$ 400 000 000 en vue de financer le coût du Programme d'Accès aux Services d'Eau et d'Assainissement en RDC (PASEA) et se propose d'utiliser une partie des fonds de ce crédit pour financer les services suivants : **Elaboration des études d'impact environnemental et social (EIES) et Elaboration des Plans d'Actions des Réinstallation (PAR) pour les systèmes d'AEP des cités de Dimbelenge, Demba, Luiza et les sites des secteurs de Lusonge et Tshibote (Kasaï Central) et de la cité de Katanda (Kasaï Oriental).**

Le présent avis d'appel public à manifestation d'intérêt fait suite à l'Avis général de Passations des Marchés publié sur UNDB le 30 novembre 2022.

L'objectif de la mission est de disposer des EIES et des PAR éventuels pour des travaux de construction des ouvrages d'approvisionnement en eau potable à réaliser dans les cités de Demba, Dimbelenge et Luiza et les sites des secteurs de Lusonge et Tshibote dans la province du Kasai Central et dans la cité de Katanda dans la province du Kasai oriental.

- L'objectif général de chaque EIES est de déterminer, évaluer et gérer les risques et impacts environnementaux et sociaux du sous-projet envisagé et proposer des mesures d'atténuation et de compensation des impacts négatifs et de bonification des impacts positifs. Chaque EIES doit aussi permettre d'identifier les indicateurs de suivi et de surveillance appropriés, ainsi que des dispositions institutionnelles à mettre en place pour la mise en œuvre desdites mesures;
- Les objectifs du Plan d'Action de Réinstallation (PAR) consistent en la mise en place des mécanismes de minimisation des impacts sociaux afin de prendre en compte les impacts du déplacement involontaire des populations affectées par le Projet, en leur permettant de reconstituer leurs moyens de subsistance et leur niveau de vie. Il s'agit également de restaurer les moyens de production et les revenus au niveau individuel et collectif supérieur ou égal à la condition initiale.

Les Termes de Reference (TDR) sont joints à cette demande de manifestation d'intérêt de la mission ou peuvent être trouvés sur le site web suivant : <https://www.ceporcd.com/>.

La Cellule d'Exécution des Projets-Eau (CEP-O) invite les candidats intéressés à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations et doivent:

- *Etre une firme spécialisée en évaluation environnementale et sociale, justifiée par des documents ad hoc ;*
- *Justifier d'au moins sept (7) ans d'expérience confirmée dans la réalisation des Etudes d'Impact Environnemental et Social (EIES) ;*
- *Avoir préparé et participé de façon satisfaisante au moins trois (3) EIES et trois (3) PAR en conformité aux normes environnementales et sociales de la Banque Mondiale au cours de cinq (5) dernières années ; Un (1) EIES ou PAR relatif aux projets d'adduction d'eau est un atout.*



Les experts clés ne seront pas évalués à ce stade de la présélection.

Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives et augmenter leur chance de qualification mais ils doivent indiquer clairement si l'association est sous la forme d'un groupement ou de sous-traitant. Dans le cas d'un groupement, tous les membres sont conjointement et solidairement responsables pour tout le contrat, en cas de sélection.

**Les dossiers de manifestation d'intérêt doivent être concis et comprendre au maximum 30 pages, police calibri ou similaire, taille 11.**

Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions de la Section III, paragraphes 3.14, 3.16 et 3.17 du « Règlement de passation des marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projet d'Investissement (FPI) (juillet 2016, révisée en Novembre 2017, Aout 2018, Novembre 2020, Septembre 2023) « Règlements de Passation des marchés », relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.

Un consultant sera sélectionné selon la méthode de **Sélection Basée sur les Qualifications du Consultant (SQC)**. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes aux « Règlements de passation des marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projet d'Investissement (FPI) (juillet 2016, révisée en Novembre 2017, Aout 2018, Novembre 2020 et Septembre 2023) « Règlements de Passation des marchés » et les « Lignes Directrices » de la Banque mondiale sur la Prévention et la Lutte contre la Fraude et la Corruption dans les projets financés sur les Prêts de la BIRD, et les crédits et les subventions de l'IDA (datant du 1er juillet 2016), ainsi que les dispositions stipulées dans l'Accord de financement applicables au projet.

Les Consultants intéressés et remplissant les conditions requises, peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes : **du lundi au vendredi, de 10 heures à 16 heures locales.**

Les manifestations d'intérêt doivent être envoyées par écrit à l'adresse ci-dessous (en personne, par courrier ou par e-mail) au plus tard le **lundi 13 janvier 2025**.

*Cellule d'Exécution des Projets-Eau (CEP-O),*

*A l'attention de Monsieur Philippe LUMEKA DITALUA, Coordonnateur  
22007, Route de Matadi, BINZA – Ozone, Kinshasa / NGALIEMA*

*Tél. : (+243) 978 254 141 – 823 636 173*

*E-mail : [cepo@cepordc.com](mailto:cepo@cepordc.com) avec copie à [scpm@cepordc.com](mailto:scpm@cepordc.com)*

Fait à Kinshasa, le 26 décembre 2024

Philippe LUMEKA DITALUA

Coordonnateur



Base : REGIDESO S.A, Complexe industriel de traitement d'eau de Binza-Ozone, 22007 Route de Matadi, Kinshasa-Ngaliema  
GSM: (+243) 97 82 54 141 , (+243) 82 36 36 173  
Courriel : [cepo@cepordc.com](mailto:cepo@cepordc.com), Siteweb : [www.cepordc.com](http://www.cepordc.com)

**Cliquez ici pour télécharger les TDRs - MS Word**

Retour à la liste